

Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale

S/C de M. Le Recteur

Les personnels de direction de l'académie de Mayotte souhaitent attirer votre attention sur leurs conditions de travail. Le climat social et économique à Mayotte ne cesse de se dégrader et l'école se trouve au centre de toutes les tensions et catalyse les attentes et les frustrations.

En serviteurs de l'état, les personnels de direction tentent par leur dévouement de faire face à des situations qui outrepassent très largement le cadre de leurs missions originelles. Ils sont amenés ces derniers temps à faire face à des actions d'extrême violence qui les mettent en danger alors qu'ils assurent la sécurité de l'ensemble des membres de la communauté éducative.

Les risques psycho-sociaux ne cessent d'augmenter et fragilisent les équipes de direction. Nous constatons aujourd'hui qu'une partie non négligeable des collègues personnels de direction sont en souffrance, et montrent des signes d'épuisement.

Les personnels de direction ont certes tous choisis de mener leurs missions à Mayotte, en étant avertis de la complexité de la tâche, mais prêts à relever les défis.

Lors de leur recrutement, et à la lecture des circulaires relatives à la mobilité, il était spécifié qu'un accompagnement individuel, tout particulier, leur serait dédié lors de leurs prochains vœux de mobilité vers une autre académie ; en prenant en compte dans leur parcours professionnel ce temps passé sur ce territoire. Le Ministère avait bien conscience de la complexité et de la pénibilité de ces postes, puisqu'il leur était conseillé de ne pas y rester au-delà de cinq années. Ces personnels attendent donc cette année une réponse forte des services du Ministère pour :

- Proposer un réel accompagnement dans les demandes de mobilités avec des propositions d'affectations acceptables.
- Augmenter significativement le ratio des promotions hors classe, échelon spécial...
- Attribuer une NBI aux adjoints compte tenu de la taille hors norme des établissements.
- Prendre en considération la taille et la complexité du fonctionnement des établissements dans l'attribution de l'IF2R part variable en ne limitant son montant au minimum de 2000 euros.
- Renforcer l'attractivité du territoire pour favoriser le recrutement de personnels de direction adjoints titulaires qui font actuellement défaut.
- Compte tenu de l'état sanitaire de Mayotte remettre en place une visite médicale obligatoire avant affectation en tant que personnel de direction.

Ce courrier est porté par l'ensemble des syndicats des personnels de direction de Mayotte, mais aussi par des personnels non syndiqués, compte tenu de l'urgence à apporter des réponses significatives visant à restaurer la confiance des personnels de direction envers l'institution.

Les personnels de direction réunis en AG le mercredi 02 décembre 2020, au collège de Kwalé